

## ATTESTATION EMPLOYEUR

### DÉPLACEMENTS INDISPENSABLES À L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Considérant les dispositions du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
considérant les dispositions du décret n° 2020-261 du 16 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté ;

Je soussigné, FOUADE FAOUZI en ma qualité de Directeur D'exploitation.

Atteste que M. /Mme

Demeurant :

Exerce une activité professionnelle de sécurité privée exigeant des déplacements qui ne peuvent être reportés.

Attestation valide sur présentation du planning de travail ou du badge professionnelle.

Fait à METZ le 17 MARS 2020

**PROCEDO Private SECURITY sarl**  
 Etablissement Principal  
70 route de WOIPPY  
BP 32143  
57055 METZ CEDEX 2  
SIREN 339 295 842  
Tél. 0 811 031 057 - Fax 03 72 72 70 35